

## Nouveau service pour recevoir des recommandés chez Bpost



Bpost lance un nouveau service en ce qui concerne les recommandés, Sign For Me. Les facteurs et factrices pourront désormais déposer les recommandés dans la boîte aux lettres sans avoir besoin d'une signature et sans entacher la valeur juridique de ce type d'envoi.

Pour bénéficier de ce service, il faudra se rendre au bureau de poste avec sa carte d'identité et s'enregistrer. Un mail de confirmation sera envoyé au client et il devra simplement confirmer sa souscription au service. Bientôt, il sera possible de souscrire à ce type de service via l'application My bpost.

Cependant, certains recommandés nécessiteront toujours la signature du destinataire, tels que les recommandés avec frais de douanes, les recommandés électoraux, les recommandés avec valeurs déclarées ou bien encore les recommandés de trop grande taille pour rentrer dans la boîte aux lettres. Les recommandés ne seront pas déposés si la boîte aux lettres n'est pas conforme et n'offre pas suffisamment de garanties de sécurité.

Cependant ce service peut avoir des désavantages. Par exemple, le client doit recevoir un recommandé annonçant une rupture de contrat impliquant un préavis et si malheureusement

il le reçoit en retard ou ne le reçoit pas, la date de réception chez Bpost fait foi. Le délai commence alors à courir, le fait que Bpost reçoit le recommandé à la place du client ne change rien aux conséquences juridiques du recommandé. Bpost ne pourra donc pas être responsable en cas de dommages résultant de la mauvaise exécution de la procuration, il appartiendra au client de prouver le lien entre la mauvaise exécution et ces dommages. (Test achat, 2021) (Belga, 2021) (Bpost , 2021)